

# Conclusion

## Le terroir, une réponse aux changements globaux au Maroc et dans les pays du Sud ?

Geneviève MICHON

Mohamed BERRIANE

Au terme de ce parcours collectif dans les terroirs marocains, quels enseignements tirer, non seulement au niveau du Maroc, mais aussi et surtout pour les pays du pourtour méditerranéen et, de façon plus globale, pour les pays du Sud ?

## Un concept multiforme mais largement adopté

En suivant l'appropriation du concept de terroir par les acteurs impliqués, de la puissance publique aux investisseurs privés en passant par les communautés locales et les consommateurs, les résultats de recherche exposés dans cet ouvrage ont cherché à comprendre comment et dans quels domaines du développement ce concept pouvait faire sens malgré l'absence des contenus historiques et géographiques qui lui ont servi de référence dans le contexte français.

De façon globale et récurrente, pour les scientifiques, les experts, les agences de développement ou la puissance publique, le terroir est utilisé, au Nord comme au Sud, comme une *catégorie analytique visant à qualifier (ou à disqualifier) certains espaces ruraux*. Derrière la référence à des espaces concrets, il « constitue une véritable caisse de résonance des interrogations contemporaines » (BÉRARD, 2011) : quelle autonomie les sociétés rurales ont-elles dans les choix de développement, comment peuvent-elles mieux décider de leur devenir ? Comment éviter l'érosion d'identités ou de cultures rurales liées aux localités ? Quelles alternatives proposer à la globalisation et à la dépersonnalisation des lieux ou à l'homogénéisation des produits qui l'accompagnent ? Comment

relocaliser les productions alimentaires et garantir non seulement leur origine, mais aussi leurs qualités nutritives ou environnementales ? Le terroir vécu par les populations locales et valorisé à travers les nouvelles dynamiques rurales peut-il être une des réponses d'adaptation aux changements climatiques ?

Au Maroc, comme plus généralement en Afrique (BARJOLLES *et al.*, 2013), l'État a inscrit le terroir comme élément stratégique pour le « développement solidaire de la petite agriculture », avec l'introduction de la catégorie « produit de terroir »<sup>1</sup>, l'adoption d'un dispositif réglementaire sur les indications géographiques, et le développement de filières liées aux produits locaux. Le terroir devient ainsi une *nouvelle catégorie d'action publique pour le développement agricole et rural*. En recherchant l'adhésion des collectifs de producteurs locaux, il offre aussi à l'État *une opportunité de réinvestir des zones qu'il a largement, par ses politiques passées, contribué à marginaliser*. Selon les intentions de l'État et les dispositifs mis en place pour la valorisation des spécificités locales, le terroir peut aussi servir à *faire rentrer les sociétés restées en marge du système économique international dans une logique de compétitivité marchande et de privatisation des biens communs*. Il peut être une réponse aux difficultés et aux revendications des arrière-pays longtemps oubliés.

Cet intérêt pour les terroirs et leurs spécificités est exemplaire de la circulation des concepts, des normes et des dispositifs d'action publique du Nord vers le Sud. Il doit beaucoup à la coopération internationale, en particulier européenne<sup>2</sup> (échanges d'experts et de scientifiques, programmes d'aide au développement, coopération décentralisée). L'adoption de la réglementation des indications géographiques au sein de l'OMC est parmi les éléments décisifs dans l'adoption des politiques de terroir au Maroc. On peut citer également la mise à disposition auprès du CGDA<sup>3</sup> du Maroc d'un expert du CGAAER<sup>4</sup> de France autour de la formulation des politiques du pilier II du Plan Maroc Vert, l'influence du collectif « Terroirs et Cultures » soutenu par l'Unesco<sup>5</sup>, un certain nombre d'initiatives concrètes soutenues par des bailleurs internationaux (comme le développement de l'huile d'argan, avec la GIZ<sup>6</sup>, puis à travers un programme de l'Union européenne) ou encore la coopération décentralisée entre régions françaises et marocaines<sup>7</sup>. Le terroir apparaît donc aussi comme un *élément stratégique de la géopolitique internationale et des relations bilatérales*.

1. Traduit officiellement en arabe par « produits locaux ».

2. Les pays du sud de l'Europe, et parmi eux la France, ont beaucoup œuvré pour la reconnaissance et la production des savoir-faire liés aux terroirs ruraux, et pour l'adoption des indications géographiques, au niveau de l'OMC et de la Convention sur la diversité biologique, et dans leurs politiques de coopération avec les pays du Sud (ALLAIRE, 2009).

3. Conseil général du développement agricole.

4. Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux.

5. Le troisième forum international « Planète terroir » s'est tenu en 2010 à Chefchaouen, soit pour la première fois hors de France ! Il a été placé sous le thème « Diversité, durabilité, terroirs et développement ».

6. Agence de coopération allemande.

7. Dans l'Oriental, le Souss ou le Rif, la coopération décentralisée a mis en place des opérations de recensement des produits emblématiques des cultures régionales et soutenu les démarches de qualification territoriale de ces produits ; elle a aussi fourni un appui à la commercialisation et à l'organisation des producteurs (CGDA-CGAAER, 2010).

Aujourd'hui, le concept de terroir semble rencontrer l'assentiment des investisseurs et d'une certaine frange des sociétés rurales, qui l'incorporent dans leurs stratégies de compétitivité. Le terroir devient *un atout pour le repositionnement économique et politique des zones marginalisées* en leur offrant une nouvelle perspective de développement.

Le développement du tourisme rural a suivi une démarche un peu différente, impliquant plutôt des ONG ou des individus que la puissance publique, mais s'inspirant très largement des exemples européens. Le moteur de ce développement n'est pas fondé sur la marchandisation de ressources génériques, mais sur celle des patrimoines vernaculaires typiques des terroirs : paysages agricoles, cultures et produits alimentaires ou artisanaux, architectures locales. Les investisseurs privés (parfois étrangers) sont majoritaires dans ces dynamiques encore mal encadrées par des politiques sectorielles souvent contradictoires. Ici, le terroir n'est pas une ressource en soi, mais plutôt *le cadre et le support d'un développement touristique proposé comme une alternative au tourisme balnéaire ou culturel et cherchant à diffuser au fin fond des campagnes les retombées de cette activité, très fortement limitées jusqu'ici au littoral*.

Le terroir rencontre aussi l'adhésion des consommateurs urbains et des touristes : ses productions (notamment alimentaires), dans la mesure où leur spécificité tient à l'incorporation de valeurs aussi bien patrimoniales que nutritives et environnementales, répondent aux nouvelles attentes des consommateurs liées à la recherche d'authenticité, de qualité, de protection de l'environnement et de justice sociale. Le terroir devient ainsi à la fois *gage de qualité, argument de vente pour des produits longtemps restés en dehors des circuits de commercialisation et symbole d'un retour à la nature et à l'authenticité*.

Cette large adoption du concept témoigne de l'intérêt qu'il représente pour les pays du Sud. Cependant, les dynamiques liées au terroir, aux dimensions multiples, semblent dépasser aujourd'hui les limites assignées au terroir par les politiques publiques et les premiers projets qui l'ont mobilisé. Le terroir n'est plus seulement le fondement d'une stratégie de valorisation marchande impulsée par le haut, il peut aussi servir de justification à des revendications foncières, politiques, identitaires et culturelles issues du local. Cette large adoption du terroir risque également de provoquer une banalisation du concept, largement débordé par ces différentes mobilisations, et un dévoiement de son contenu : tout ce qui vient du rural tend à devenir terroir et à s'accaparer ses qualités putatives.

### **L'intérêt du terroir pour les pays du sud et de l'est de la Méditerranée**

À l'intérieur du Maroc, comme ailleurs dans les pays du pourtour méditerranéen, la diversité des milieux naturels, des trajectoires historiques et culturelles, et des pratiques agro-sylvo-pastorales a créé un vaste potentiel de paysages et de produits à forte typicité. Nous en avons développé quelques exemples dans cet ouvrage.

Mais au-delà de la description de ces terroirs dans leur singularité, nous avons tenté de montrer comment les terroirs se créent à travers une combinaison spécifique d'interactions entre : (1) les ressources, les paysages et les institutions qui leur sont liées ; (2) la société, son mode de vie et son système de production ; (3) la culture, définie comme un ensemble d'activités matérielles (pratiques et techniques) et immatérielles (savoirs et représentations) ou symboliques (croyances, rites et rituels) ; et (4) les manifestations tangibles de cette culture (produits agricoles, alimentaires et artisanaux, architectures, fêtes, chants et danses, petits métiers).

S'il est illusoire, voire inutile, de présenter un modèle générique et intégrateur qui, au-delà de la singularité de chaque terroir, permettrait de « faire système », les exemples analysés ici dessinent plusieurs grandes « catégories », que l'on retrouvera dans d'autres pays du pourtour méditerranéen, et qui permettent de structurer la diversité de ces terroirs singuliers de la région. On peut ainsi distinguer :

– des « *terroirs de montagne* », que l'on retrouve un peu partout en Méditerranée, avec leurs cultures irriguées de fond de vallée, leurs cultures en terrasses sur les pentes, leurs espaces fourragers, souvent forestiers, et enfin leurs pâturages d'altitude, hauts lieux de transhumance, dont l'occupation ancienne est attestée, au Maroc comme dans certaines hautes vallées des Alpes du Sud<sup>8</sup>, par la présence de gravures rupestres d'une grande diversité ;

– des « *terroirs hydrauliques* », aussi bien en montagne que dans le bas pays. En montagne, ils se distinguent par leurs dispositifs de terrasses arrosées par des centaines de canaux dont certains constituent à la fois des ouvrages habiles et difficiles à établir, et des liens sociaux entre villages et quartiers de village. Les caractéristiques techniques et sociales de ces terroirs hydrauliques de montagne sont remarquablement constantes du sud à l'est et au nord du pourtour méditerranéen, bien qu'ils aient été largement oblitérés au nord avec l'abandon de la petite agriculture familiale (RUF, 2000). Sur les versants plus arides, les oasis, qui forment des chapelets d'installations humaines autour d'ouvrages complexes de captation d'eaux superficielles et souterraines et se retrouvent dans tous les pays du Maghreb et du Moyen-Orient (GOBLOT, 1963) ;

– des « *terroirs forestiers* », dans lesquels arbres, cultures et élevage sont historiquement étroitement liés. Il peut s'agir d'espaces dans lesquels la forêt n'est plus qu'une relique mais marque encore durablement les pratiques productives et sociales : les *agdals* du Haut Atlas par exemple (AUCLAIR et ALIFRIQUI, 2012), ou certains terroirs de la cédraie moyen-atlasique, mais aussi les garrigues et les maquis du sud de l'Europe ; on y trouve aussi des espaces dans lesquels les arbres ont été largement introduits et constituent un des piliers de la production agropastorale : terroirs à frênes ou à noyers du Haut Atlas, mais aussi châtaigneraies du sud de l'Europe (PITTE, 1986). Mais, le plus souvent, ce sont des terroirs entièrement construits à partir d'une forêt

8. En particulier en haut de la vallée des Merveilles dans l'arrière-pays de Nice.

initiale omniprésente dans laquelle les populations rurales ont inséré leurs systèmes de production : l'arganeraie, les cédraies, les parcs à acacias des confins sahariens, les forêts de chênes-lièges du Rif marocain ou de Tabarka en Tunisie, les *dehesas* espagnoles. Les pratiques, les savoirs et les modes de gouvernance y ont créé des systèmes remarquables de « forêt domestique », forêt habitée, gérée et exploitée, qui contribuent à la durabilité des systèmes socio-environnementaux en place et ont, parfois, créé de véritables « civilisations de l'arbre » (MICHON, 2015) ;

– les « *terroirs en archipel* » des espaces péri-sahariens, résultat de l'ingéniosité humaine aux confins du désert où les sociétés nomades, semi-nomades et sédentaires ont réussi à créer des combinaisons de niches complémentaires pour leurs diverses activités, et dont les enseignements en matière de gestion du risque climatique et de la rareté sont essentiels. Ces archipels combinent les parcours steppiques et forestiers, lieux premiers de la production pastorale et de la vie nomade, et leur complément indispensable, les oasis, îlots d'humidité et d'abondance, mais surtout point de rencontre, d'ancrage et de référence pour des sociétés en perpétuel mouvement. Ils combinent également les espaces de cultures de décrue, qui permettent, en dehors de l'oasis, de récolter du blé en plein désert ; les espaces apicoles, telles les steppes à Euphorbes ou certaines steppes fleuries en année humide, ayant fait la renommée d'une des apicultures les plus étonnantes du monde, et les nouveaux espaces dédiés à la culture du figuier de barbarie. Ces terroirs complémentaires sont liés les uns aux autres par les mouvements des agropasteurs et la complémentarité des pratiques productives (agriculture, pastoralisme, apiculture, récolte de produits forestiers) et sociales (nomadisme et sédentarité, l'un n'allant pas sans l'autre) qu'ils permettent, d'où leur nom de « terroirs en archipel » (GENIN et SIMENEL, 2012).

Ces terroirs, leurs produits agricoles, alimentaires ou artisanaux ainsi que les cultures, les savoirs et savoir-faire, les pratiques et les modes de gouvernance qui leur sont associés constituent le fondement de patrimoines domestiques qui s'expriment à plusieurs niveaux (les familles et les lignages, les tribus, un ensemble de tribus), sont construits sur le temps long et dépendent des règles et des modalités de transmission et d'apprentissages intergénérationnels ou de pair à pair.

De façon générale au Sud, les politiques publiques et les projets qu'elles génèrent qualifient aujourd'hui le terroir plus par des produits et des paysages que par la façon dont les sociétés ont inscrit leur histoire et leurs pratiques productives dans des lieux et des natures spécifiques. Les analyses présentées dans cet ouvrage montrent qu'il peut exister des « terroirs sans produit », du moins sans produit qualifié et valorisé. Autrement dit, elles rappellent cette évidence : les terroirs préexistent à la qualification et à la valorisation de leurs produits spécifiques, ce qui importe, c'est avant tout ce patrimoine bioculturel qui lie une communauté humaine à un espace et à ses ressources. Comme le montrent plusieurs des exemples marocains (huile d'argan, fromage de Chefchaouen), les projets de valorisation des produits de terroir au Sud

s'appuient encore trop peu sur l'explicitation des liens entre ces produits et ce patrimoine bioculturel. Ces projets peuvent alors, de façon paradoxale, contribuer à « effacer le terroir » : passer sous silence, homogénéiser, voire dénaturer les pratiques, les lieux et les systèmes de production qui sont à l'origine du produit et garantissent sa spécificité. Le danger qui court dans la plupart des expériences menées au Sud est que la mise en avant du terroir efface, faute de l'avoir comprise ou d'en avoir mesuré l'importance, la complexité géographique, technique et sociale des lieux. La dissociation du produit de son terroir entraîne parfois aussi une « déterritorialisation » (ou désancrage) du produit qui évolue, se diffuse ailleurs et n'est plus lié à son terroir.

## Dispositifs de valorisation et ancrage territorial

Les dispositifs de valorisation liés au terroir renforcent-ils l'ancrage territorial, social et culturel des produits et des savoirs associés ? Ils permettent d'extraire les spécificités locales (alimentaires, artisanales, architecturales ou culturelles) d'une sphère folklorique (au mieux) ou archaïque (au pire) en montrant tout à la fois leur pertinence socio-économique contemporaine et les enjeux qu'elles représentent pour le maintien d'exploitations agricoles familiales viables, la transmission de savoirs et de savoir-faire spécifiques, ou pour la restauration d'un tissu de socialités sans lequel les terroirs ne peuvent survivre. L'exemple de la réhabilitation des *kasbahs* montre également que la revalorisation de certains patrimoines en voie de disparition peut permettre la sauvegarde et le transfert de savoir-faire précieux.

Au-delà de ces effets positifs, il est important de comprendre comment ces dispositifs de valorisation liés au terroir consolident, ou, au contraire, affaiblissent, les liens entre les éléments valorisés et leur terroir-support.

Au niveau de la valorisation des produits, nous avons relevé trois écueils possibles.

Le premier est celui du risque d'un glissement progressif vers des « produits de terroir » standardisés, banalisés et parfois dé-territorialisés (au moins dans une des phases de la valorisation), c'est-à-dire perdant leur ancrage aux cadres cognitifs, culturels et géographiques dans lesquels ils sont conçus et produits, au profit d'une inscription dans des filières et dans des critères de qualité extérieurs aux territoires de production. Bien que l'obtention d'une indication géographique mobilise de façon explicite les savoirs et les systèmes de production locaux, et exige que toutes les opérations soient réalisées à l'intérieur de l'aire géographique identifiée dans l'arrêté ministériel, un désancrage plus ou moins poussé peut intervenir sous l'influence des impératifs de mise aux

normes sanitaires ou gustatives des produits, impératifs eux-mêmes liés à la circulation généralisée des marchandises ainsi qu'aux besoins de « rentabilité » des filières. L'exemple de l'huile d'argan est emblématique de ce risque de désancrage : on y observe à la fois un affaiblissement d'une bonne partie des savoirs locaux, devenus obsolètes du fait de la mécanisation poussée de la chaîne de transformation, et une grande dissociation entre les zones de production des noix (et donc de ramassage des fruits) et les lieux de transformation, que l'on retrouve parfois à des centaines de kilomètres de l'arganeraie. L'essor de la filière argan a ainsi fait perdre à l'huile son lien historique aux lieux, aux pratiques et aux habitants de l'arganeraie<sup>9</sup>. Cette interrogation sur l'ancrage se retrouve sous une autre forme autour de la labellisation des miels. Les appellations obtenues au Maroc sur deux miels d'Euphorbe (de Tadla Azilal et du Sahara) rendent visibles et devraient conforter le lien entre un territoire et un produit, c'est-à-dire l'ancrage territorial de ce produit. Cependant, cet ancrage territorial, solide car basé sur la présence de floraisons particulières aux lieux cités, ne se double pas d'un ancrage culturel. La labellisation des miels ne dit rien des pratiques ou des savoirs des apiculteurs de ces territoires car, pour préserver les intérêts des apiculteurs locaux comme ceux des apiculteurs transhumants, elle doit accommoder deux systèmes apicoles différents : les cahiers des charges sont ainsi rédigés qu'ils effacent les savoirs de l'apiculture localisée au profit d'une apiculture moderne standardisée dans ses pratiques et ses savoirs<sup>10</sup>. Comme le mentionnent certains auteurs, l'équilibre entre efficacité technique et/ou commerciale et typicité territoriale et culturelle des produits est un équilibre délicat, en particulier pour les pays du Sud qui se lancent aujourd'hui dans l'aventure des produits de terroir (BÉRARD, 2011 ; SENIL *et al.*, 2014). Cet écueil peut être surmonté si l'on favorise, dans les démarches de promotion du terroir, les dynamiques réellement « associatives », c'est-à-dire celles qui révèlent et consolident le lien entre un produit, un paysage, une culture, un lieu, des pratiques, une histoire. Cela peut rarement venir de l'extérieur : il est rare que ce lien se décrète, il doit être travaillé, en profondeur, par ceux qui sont le plus à même d'en révéler les diverses facettes, c'est-à-dire les « acteurs du terroir » eux-mêmes, accompagnés ou non par des intervenants extérieurs.

Le second écueil tient au risque de confiscation d'une partie du processus de valorisation (et donc des bénéfices tirés de ce processus) par des acteurs extérieurs, qui s'accompagne en général de la marginalisation des acteurs les plus vulnérables, en particulier des femmes. Encore une fois, l'huile d'argan permet de tirer la sonnette d'alarme. L'accaparement récent de la filière par des industriels du cosmétique dont l'objectif est clairement l'efficacité économique affaiblit les coopératives, jusqu'à, souvent, les instrumenter et les décrédibiliser. Il tend aussi à confiner les femmes dans la tâche ingrate du concassage en les transformant en main-d'œuvre sous-rémunérée pour le travail et en figurantes

9. Voir Romagny *et al.*, chap. 14, cet ouvrage.

10. Voir Adam *et al.*, chap. 6, cet ouvrage.

passives pour la promotion de « l'authenticité ». Cette pénétration des intérêts privés dans une démarche qui est, à la base, collective, peut être renforcée par le besoin de normalisation sanitaire dont nous venons de parler, comme le montre l'exemple du fromage de Chefchaouen<sup>11</sup>. La mise aux normes et la standardisation sont en effet difficilement compatibles avec les modes de production locaux (cela est vrai pour de nombreuses filières de production locales, en particulier au Sud où cette pénétration de la normalisation est récente), ce qui écarte de fait les producteurs locaux du processus de valorisation, laissant la place libre à ceux qui ont les moyens d'adopter les standards imposés : les investisseurs privés et les laiteries soutenues par l'État. La pénétration des acteurs extérieurs dans les filières de terroir peut aussi être facilitée, voire encouragée, par les politiques de l'État. C'est très clair pour le Plan Maroc Vert, qui ouvre la porte aux « agrégateurs », c'est-à-dire à ceux qui ont les capacités (financières, organisationnelles) d'agréger autour d'eux des petits producteurs en vue « d'optimiser le processus de production, de valoriser et de commercialiser la production agricole ». Cette agrégation agricole, qui est vue par l'État comme le mode d'organisation privilégié pour la mise en place des projets de valorisation des produits locaux, est censée faciliter l'accès à la technologie et aux intrants performants pour les petits et moyens agriculteurs dans le but d'améliorer leur rendement. Même si les responsables affirment que « les bénéfices sont répartis équitablement entre ceux et celles qui ont contribué à leur réalisation en fonction de l'apport et l'effort de chacun »<sup>12</sup>, ces politiques peuvent permettre aux investisseurs d'utiliser les produits de terroir comme support à des logiques marchandes et capitalistes souvent fort éloignées des logiques plus patrimoniales des producteurs locaux. Comme le note le journaliste cité en note, « l'État doit veiller pour que ces agrégateurs ne se transforment pas en prédateurs ».

Le troisième écueil est celui d'une spécialisation accrue des territoires autour de productions « étendards », induite par le succès des dispositifs de valorisation. La région du Souss est surtout connue comme le territoire de l'huile d'argan. Elle produit aussi une viande de chevreau unique et des miels (d'arganier, d'euphorbe, d'agrumes) de qualité supérieure, mais le succès de la filière argan tend à faire de la production d'huile cosmétique le pôle dominant, voire exclusif, du territoire, effaçant ainsi la diversité interne aux systèmes productifs. Le recensement par l'État des produits susceptibles d'être valorisés région par région (MAPM 2011, 2014) tend à renforcer ce phénomène de spécialisation : au Maroc, la grande région de l'Oriental se résume à deux productions sous IG (la clémentine de Berkane et la viande d'agneau Beni Guil), Taliouine est devenu le « pays du Safran » et la vallée du Mgoun celui de la rose. Cette

11. On retrouve les mêmes difficultés dans la qualification du *brocciu*, fromage de lactosérum emblématique du pastoralisme corse, qui a conduit à une situation aberrante où les producteurs fermiers, incapables de se plier aux normes sanitaires imposées par l'Europe, n'ont pas le droit d'utiliser l'appellation pour des productions entièrement issues des traditions fromagères locales. L'AOP ne bénéficie qu'aux laiteries industrielles, qui se contentent d'assurer la transformation du lait en fromage (LINCK *et al.*, 2009).

12. Ahmed Ait Haddout, président du Réseau marocain de l'économie sociale et solidaire (Remess), cité par Rachid Tarik dans le quotidien *Le Matin* du 27 août 2012 (« Agrégation agricole : Une opportunité de développement pour les petits agriculteurs »).



tendance à la prescription « par le haut » des produits à labelliser et à valoriser se retrouve dans de nombreux pays du Sud (VANDECANDELAERE *et al.*, 2009 ; AFD, 2010 ; BARJOLLES *et al.*, 2013). Il est alors utile de réfléchir à des procédés qui permettent à la valorisation d'un produit d'entraîner celle des autres productions liées aux mêmes territoires, que certains auteurs ont théorisé sous la notion de « paniers de biens et de services » (MOLLARD et PECQUEUR, 2007).

Les dispositifs liés au tourisme rural, et en particulier l'installation dans les campagnes d'investisseurs urbains qui ouvrent des chambres d'hôte, favorisent également de multiples changements, dont certains peuvent remettre en cause des spécificités culturelles locales. S'ils « révèlent » des ressources patrimoniales latentes, ces investisseurs contribuent aussi à les redéfinir en fonction d'une vision extérieure qui peut être un facteur d'homogénéisation, voire de banalisation, fort. La mise en marché du terroir par l'accueil touristique fait ainsi glisser le terroir d'un espace support d'appartenance, de production et de lien social à un espace approprié par d'autres pour son altérité et souvent redessiné selon les perceptions de ces acteurs. On voit ainsi se propager une mise en scène de « la campagne » censée porter l'authenticité du terroir et de ses produits. Cette mise en scène s'accompagne du transfert de formes de constructions, d'objets artisanaux ou de spécialités culinaires ou architecturales typiques d'une région particulière à d'autres où elles n'ont jamais existé (BERRIANE *et al.*, 2015<sup>13</sup>). Cette avancée du tourisme rural, si elle n'est pas maîtrisée de l'intérieur, peut vite nuire à la diversité des mondes ruraux, des patrimoines locaux et des « traditions », car elle amène les producteurs locaux à se conformer à cette nouvelle image qui attire et satisfait visiblement les touristes. Le terroir se présente peu à peu « tel qu'on l'attend », et non tel qu'il est.

Mentionnons aussi la nouvelle pression que suscite le tourisme sur des ressources déjà convoitées : l'extension des structures d'hébergement sur des espaces agricoles très limités, comme dans les oasis, la concurrence pour l'eau (les maisons d'hôte au Sud se doivent d'avoir des sanitaires modernes, un jardin luxuriant bien arrosé et, souvent, une piscine) et pour la main-d'œuvre (la migration d'une main-d'œuvre agricole au savoir-faire ancestral vers les activités touristiques), et l'abandon d'une activité agricole diversifiée pour une mono-activité dépendante de l'extérieur.

## Un nouveau champ pour des innovations sociotechniques et sociopolitiques ?

Les dynamiques de terroir sont censées permettre l'émergence de modèles de développement basés non plus sur une logique a-territoriale de compétition et de spécialisation, mais, au contraire, sur un redéploiement des activités

13. Voir aussi Michon *et al.*, chapitre 8

productives visant à consolider l'identité des territoires à travers leur ouverture à des marchés distants. Elles constituent pour les populations rurales l'un des seuls moyens pour valoriser leurs ressources propres : loin de mettre à bas les systèmes productifs existants, comme l'ont fait les politiques de modernisation de l'agriculture, ces dynamiques viennent au contraire les renforcer.

Les études menées au Nord ont montré que le succès de la consolidation de ces systèmes productifs et des identités territoriales passait par celui des relations de coopération entre acteurs, du partage des savoirs, de la responsabilisation du collectif et de la refonte des liens entre producteurs et consommateurs (MICHON et SORBA, 2010). Au Maroc, et plus largement dans les pays du Sud, les initiatives de terroir sont encore largement dictées d'en haut. Il est donc important de s'interroger avant toute chose sur les « agendas cachés » de ces politiques : au-delà de la promotion des terroirs et de leurs produits, derrière l'objectif louable de la réduction de la pauvreté pour les zones marginales, quelles sont les intentions des gouvernements qui, au Sud, mettent en œuvre ces politiques de terroir ? Il est, aussi, essentiel de repérer et d'analyser les innovations sociotechniques qui naissent de l'articulation des démarches ascendantes et descendantes.

### **L'« Agenda caché » des politiques de terroir au Maroc**

Le recours au terroir constitue, nous l'avons vu, le socle du pilier II du Plan Maroc Vert dédié à un « accompagnement solidaire de la petite agriculture ». Il s'agit, dans l'esprit des décideurs, de professionnaliser et de structurer le secteur traditionnel de l'amont à l'aval.

Même s'il permet aux producteurs de mieux valoriser leurs produits, ce recours au terroir reste, dans la vision dominante de l'État, une entreprise de modernisation des pratiques de production, des produits et des filières ainsi que des modes d'organisation de la production. Il s'agit en effet, selon les termes du Plan Maroc Vert, « de transformer les exploitations traditionnelles en “entreprises” et faire accéder l'économie paysanne à l'économie marchande » (CGDA, 2009) en se focalisant sur les produits à forte valeur ajoutée. L'assistance technique à la production mise en place dans les projets tire les systèmes de culture locaux vers un modèle plus intensif et capitaliste. Par exemple, la production de dattes glisse des oasis vers des vergers modernes de palmiers-dattiers, qui en plus surexploitent une nappe fragile, effaçant les pratiques et les savoirs oasiens (on pourrait faire le même constat pour la production d'huile d'olive). Cet accompagnement technique permet aussi de refaçonner le produit à travers « l'amélioration des processus de transformation », comme le montre l'exemple du fromage frais du Rif ou celui de l'huile d'argan. Ce reformatage normatif touche aussi l'organisation sociale de la production, de la valorisation et de la commercialisation. Il s'agit, en ce sens, d'une vaste initiative d'ingénierie sociale dont la visée peut apparaître ambiguë. En effet, à travers l'organisation

des producteurs en coopératives et en GIE<sup>14</sup>, l'État donne la primeur à une gestion collective des ressources, de la production, de la transformation et de la commercialisation. Mais avec l'introduction dans le tissu rural non seulement d'agrégateurs, mais aussi d'entrepreneurs, les projets de terroir confèrent un grand pouvoir à des individus bien dotés en ressources financières, techniques et/ou organisationnelles, plutôt qu'aux collectifs des ayants droit aux ressources concernées. Les investisseurs privés se lançant dans la production « modernisée » des produits de terroir (exemple des dattes, de l'huile d'olive, de la figue de barbarie), les présidents de coopératives qui deviennent souvent les agents exclusifs de la valorisation et de la commercialisation, et « oublient » de jouer leur rôle de facilitateur auprès des producteurs dont ils sont chargés de défendre les droits, affaiblissent la position des producteurs. Qui plus est, ces nouveaux acteurs de la gouvernance locale des ressources et des territoires entrent souvent en concurrence avec les organisations traditionnelles, en particulier celles qui gèrent les communs (eau, terres collectives de culture, pâturages et forêts).

Dans la plupart des pays du Sud, nous l'avons dit, les dynamiques de terroir sont initiées par les politiques publiques et les initiatives ou le soutien international. L'exemple marocain montre les risques que peuvent induire ces démarches descendantes au niveau social et attire l'attention sur le fait que les États qui mettent en place ces démarches doivent veiller à ce que les populations locales ne se voient pas restreindre leur liberté d'action et leur pouvoir de décision face aux experts du développement ou du marché.

### **Innovations sociotechniques et socioterritoriales**

L'exemple marocain montre aussi que la conjonction entre l'appui public à la valorisation de produits et à la formation d'associations locales, l'arrivée de nouveaux acteurs sur les territoires, la valeur d'exemple des premiers projets de terroir et les apprentissages de proche en proche que ces projets ont pu engendrer suscitent des réorganisations de tout genre. Dans les régions où les dynamiques initiées par les approches descendantes sont les plus anciennes, les innovations locales ascendantes se multiplient (agro-écologie, coopératives et associations, festivals, etc.). Les exploitations familiales reprennent à leur compte la complémentarité entre valorisation des spécificités locales et tourisme rural en orientant une partie de leurs activités vers le tourisme, ce qui leur permet de faire connaître et d'écouler leurs produits. Certaines contestations des dispositifs mis en place par la puissance publique apparaissent au grand jour. Ces innovations touchent aussi bien le champ socioterritorial que les institutions, les modes d'échanges entre villes et campagnes ou l'économie circulaire en lien avec la gestion des ressources. Elles peuvent être pensées dans le contexte d'un désalignement entre société civile, pouvoirs publics et marché,

14. On notera que ces nouveaux modèles d'organisation collective s'articulent mal avec les structures coutumières qui gèrent l'activité rurale, même si l'État affirme l'importance des solidarités traditionnelles.

comme dans celui d'une prise en main par le local de ce qui est mis en place par l'État. Constituent-elles les prémices d'un basculement vers de nouvelles manières d'habiter le rural, de produire, et de mobiliser « le local » ? Elles montrent en tout cas une réappropriation des orientations des politiques de terroir par les collectifs locaux, qui les redessinent à la mesure de leurs objectifs et réinterrogent les frontières (ou les rapports) entre champs social, technique et économique.

### **Du terroir à la question des relations entre État et sociétés locales**

Les trajectoires historiques des arrière-pays et de leur supposée marginalité ont souvent été analysées dans une dialectique opposant un État centralisateur (voire colonisateur) à ses périphéries (MEISTERSHEIM, 1991, sur la Corse ; DAVIS, 2007, au Maroc). Cette perspective plutôt classique a souvent servi à expliquer la marginalisation des arrière-pays comme une conséquence de l'intervention déterministe ou performative du « centre » sur ses « périphéries ». Cette posture a été renforcée par les approches de la Political Ecology (ZIMMERER et BASSET, 2003 ; GAUTHIER et BENJAMINSEN, 2012), qui ont permis de mettre en évidence, derrière la justification environnementale des politiques de gestion des ressources naturelles, les logiques d'exclusion et de domination ou les objectifs d'ordre sécuritaire et politique des États.

En France, ces formes de renouveau local que représentent les dynamiques de terroir constituent une tentative d'effacement du centralisme politique, particulièrement fort au niveau du développement agricole (CHEVALLIER, 2000 ; RAUTENBERG *et al.*, 2000 ; CHEVALLIER, 2003 ; MICOUD, 2004 a et b ; LANDEL et SENIL, 2009). Au Maroc, les politiques de terroir et les dispositifs sociaux qui les accompagnent (généralisation des coopératives et des GIE, actions génératrices de revenus) peuvent être vus comme une forme d'ingénierie sociale imposée par le centre. Et si l'État a tendance à « faire son marché » dans les diverses dimensions des arrière-pays pour mener à bien ses projets, il doit aussi composer avec les dynamiques ascendantes issues d'initiatives locales, ainsi qu'avec la complexité des dynamiques économiques et sociales liées aux diverses politiques sectorielles à l'œuvre dans les arrière-pays. Au-delà de la permanence d'une opposition centre-périphérie<sup>15</sup>, on voit aussi qu'on ne peut définir les périphéries uniquement comme des espaces dépendants du centre, qu'à la lumière du foisonnement d'initiatives portées par des collectifs locaux ou des acteurs privés, on peut au contraire les présenter comme des espaces

15. Dans cet ouvrage, Berriane et Moizo, chap. 13, analysent l'exemple des initiatives locales en matière de tourisme rural qui se heurtent au centralisme des politiques touristiques ; Blanco *et al.*, chap. 4 ou Alifriqui et Genin, chap. 2, montrent l'opposition entre gestions locales de l'arbre et politiques forestières centralisées ; Michon *et al.*, chap. 8, insistent sur le hiatus entre les dynamiques patrimoniales locales et les efforts de l'État visant à décréter par le haut ce qui « fait patrimoine » dans les espaces ruraux ; Ruf et Mahdane, chap. 3, décrivent la difficile rencontre entre gestion locale des terroirs hydrauliques et politiques publiques de l'eau.

d'expérimentation porteurs d'innovation<sup>16</sup>. Comme le montrent encore ADERGHAL et SIMENEL (2012), « d'autres exemples, comme celui de l'*agdal* (système de mise en défens des ressources) réutilisé dans un cadre associatif, ou celui de l'évolution des *moussem* (marché et pèlerinage organisé au nom d'un saint) aujourd'hui plus tournés vers le retour des émigrés que vers des préoccupations agricoles, prouvent que les sociétés rurales s'inscrivent dans une dynamique adaptative qui s'appuie sur des leviers tant traditionnels, civils qu'étatiques ». N'y a-t-il pas là matière à réfléchir sur la façon dont ces formes de renouveau, et les nouveaux rapports sociaux aux ressources qu'elles fondent, se rapprochent du « polycentrisme » évoqué par OSTROM (2010)<sup>17</sup> ?

Ces textes montrent en tout cas les tensions entre les logiques d'uniformisation liées aux politiques de développement portées par l'État et la communauté internationale, et ces nouvelles façons de penser la diversité dans l'acte de produire ou de construire une territorialité. Le caractère pluriel des registres et des dispositifs mobilisés par les acteurs montre finalement que les transferts de concepts et de normes résultant de la mise en œuvre des politiques de terroir, loin de déplacer les instances de régulation existantes, alimentent les situations de pluralisme institutionnel et les jeux stratégiques des acteurs autour des règles. Et que si les États, à travers le terroir, pensent reprendre pied dans les territoires de la marge, il va leur falloir composer avec ces acteurs. Les projets de terroir se dessinent dans cette interaction entre le local, le national et l'international, et malgré la prépondérance des actions initiées par l'État, les communautés rurales, qui savent contourner, manipuler, voire instrumentaliser les politiques publiques par la création de structures adaptatives, ont un effet performatif sur les actions de l'État, sommé, pour réussir, d'intégrer leurs logiques.

## Tourisme, produits de terroir et nouvelles mobilités

De façon (apparemment) paradoxale, le renouveau du local qui s'exprime à travers les dynamiques de terroir et le développement du tourisme rural est favorisé par des changements systémiques globaux, et en particulier par l'accroissement des mobilités des hommes, des idées et des produits. Ce renouveau est en effet, nous l'avons vu, fortement tributaire de l'arrivée dans les arrière-

16. Romagny *et al.*, chap. 14, cet ouvrage, démontent la complexité sociale et politique du processus de développement enclenché par la valorisation de l'huile d'argan ; Coudel *et al.*, chap. 10, cet ouvrage, avec le cas des cédraines du Moyen Atlas, analysent le pluralisme légal et l'importance des micro-politiques dans la gestion des ressources naturelles.

17. Des « situations dans lesquelles coexistent de nombreux centres de prise de décision, qui peuvent se prendre mutuellement en compte dans leurs rapports de concurrence, entrer en relation dans divers engagements contractuels et coopératifs ou avoir recours à des mécanismes centralisés pour résoudre leurs conflits ».

pays d'acteurs extérieurs aux territoires ruraux (investisseurs privés, touristes ou porteurs de projets touristiques, experts et agents des projets de terroir) aux visées souvent divergentes, pour ne pas dire contradictoires.

Cette relation entre construction des terroirs et mobilités ne devrait pas étonner. Les territoires ruraux du Maghreb en général, et du Maroc en particulier, se sont construits à travers des mobilités historiques<sup>18</sup>. Ces mobilités n'ont pas concerné que les dynamiques de conquête, ni affecté que les constructions et les déconstructions des pouvoirs, des cités ou des États. Elles sont aussi, avec les échanges et les emprunts qui les accompagnent, au cœur de la construction des terroirs. On en donnera pour première preuve cette étonnante continuité socio-technique des agricultures dans les pays du pourtour méditerranéen<sup>19</sup>. Par ailleurs, de nombreux terroirs sont construits autour de « mobilités productives » qui impliquent des déplacements (des hommes, de leurs champs et de leurs troupeaux) liés à la recherche de la façon optimale de gérer le risque et l'incertitude pour produire et ancrer une économie domestique viable. Aujourd'hui, grâce à la circulation des hommes, des marchandises, des idées, des images et des capitaux, les terroirs ne sont plus vus comme des isolats économiques taxés d'archaïsme. Autrefois dépendants des transferts d'argent des migrants et de leurs efforts financiers pour la préservation et la valorisation sentimentales de leurs villages, ils bénéficient aujourd'hui de la diversification des investissements. Ces derniers s'appuient sur la révélation de ressources latentes, contribuent de ce fait à donner une valeur monétaire à des biens jusqu'alors exclus de la sphère du marché et procurent des revenus aux populations locales : investissements des résidents étrangers impliqués dans le tourisme rural, investissements des entrepreneurs privés dédiés au développement et à la valorisation des spécialités agricoles, alimentaires ou artisanales, investissements publics à travers des projets nationaux ou internationaux ciblant les spécificités du terroir.

Les mobilités généralisées de la période contemporaine donnent un nouveau souffle au terroir, non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan de la durabilité des identités culturelles. Dans le contexte d'homogénéisation des cultures et des façons de produire lié à la mondialisation, la mise en avant du terroir permet aujourd'hui d'affirmer ou de conforter des identités singulières, mais aussi de décliner des diversités et les valoriser. La référence et le rapport à l'Autre deviennent fondamentaux pour la nouvelle constitution du terroir. C'est en effet dans ce rapport que se révèlent (ou se redéfinissent) les saillances patrimoniales locales, qui deviennent alors le médiateur de ce rapport à l'Autre. Les mobilités convoquées ici s'adressent à la relation dialectique entre « intérieur » et « extérieur ». Ces « spécificités patrimoniales locales » sont les principaux médiateurs dans cette reconnexion entre « intérieur » et « extérieur ». Le renouveau des foires agricoles thématiques constitue un

18. C'est vrai aussi pour la plupart des pays du Sud, ainsi que le notent de nombreux historiens.

19. Par exemple, les systèmes de terrassement, la gestion sociale de l'eau, les aires de battage des céréales, la culture de l'olivier.

phénomène visible, parmi d'autres<sup>20</sup>, de cette reconnexion. Ceux qui arrivent dans les terroirs n'y viennent pas par hasard<sup>21</sup> : ils sont à la recherche de ce qu'ils ne peuvent trouver dans leur cadre de vie quotidien, et qui a toujours à voir avec une idée urbaine de l'« authenticité ». Ils amènent dans ces terroirs de nouvelles valeurs, de nouvelles façons de vivre et de produire, de nouveaux projets. Que ce soit la recherche de racines rurales (pour les migrants), la découverte d'une tradition rurale ou de paysages « authentiques » (pour les touristes) ou leur valorisation (pour les investisseurs), il s'agit bien pour les uns comme pour les autres d'investir les lieux pour révéler, protéger ou valoriser ce qui dans ces lieux apparaît comme spécifique et relevant du legs patrimonial des générations précédentes (ce sont des spécialités paysagères, agricoles ou alimentaires, des produits de l'artisanat ou des architectures vernaculaires, des danses ou des festivals locaux). La question principale qui se pose alors est de savoir dans quelle mesure les titulaires des patrimoines locaux associés à ces démarches se sentent concernés par ces processus. N'y a-t-il pas un risque de partition entre les « patrimoines des étrangers » et les « patrimoines des locaux » ? Dans les recherches conduites au Maroc, il est encore trop tôt pour le dire.

Si les bénéfices de ces mobilités « entrantes » sont réels, car ils revalorisent, aux yeux des visiteurs comme à ceux des titulaires des patrimoines locaux, les composantes matérielles et immatérielles des cultures locales, leurs impacts restent à mieux cerner. En effet, les mobilités participent aussi à la redéfinition des patrimoines locaux. Il importe en particulier de savoir si ces mobilités entrantes participent à la fabrication d'une nouvelle « culture rurale » reconstruite par des acteurs allogènes et destinée à la consommation touristique ou urbaine, mais ne faisant pas sens au niveau local. Si c'est le cas, ces mobilités ne risquent-elles pas alors d'entraîner un repli identitaire sur les terroirs ?<sup>22</sup> Ou, au contraire, favoriseront-elles l'émergence de nouvelles solidarités, de nouvelles pratiques sociales diversifiées ? Là aussi, il est encore trop tôt pour le dire.

## Conclusion

Ces réflexions montrent qu'au Maroc, et plus généralement au Sud, le « terroir » est loin d'être stabilisé. Mais elles invitent aussi à penser que, malgré l'importance croissante des questions de portée globale liées au changement climatique ou aux bouleversements sociopolitiques de ces régions du monde, cette forme de préoccupation particulière pour le local n'est pas non plus

20. Berriane et al, chap. 15, cet ouvrage.

21. Berriane et al, chap. 12, cet ouvrage, essaient de comprendre les motivations de nouveaux migrants européens propriétaires et/ou gestionnaires de maisons d'hôte dans le Sud marocain, et les interactions entre ces nouveaux résidents et leur nouvel environnement socio-économique et biophysique.

22. Oiry-Varacca et Tebbaa, chap. 13, cet ouvrage.

dépassée, et qu'elle résume, au contraire, des enjeux, des conflits, des potentialités ou des tensions de portée universelle.

Qui plus est, le transfert au Sud du concept et des instruments de développement qu'il porte permet de « renouveler le terroir » en ouvrant sur de nouvelles questions. À l'occasion de ce transfert, les réflexions conduites depuis plus de deux décennies au Sud sur la gestion communautaire des ressources, sur les relations entre conservation de la biodiversité et protection des savoirs locaux, ou sur les droits de propriété intellectuelle, ont ainsi pu percoler dans les réflexions sur le terroir. Et s'il peut apparaître, au Nord, comme une valeur-refuge qui répond aux excès produits par les processus de mondialisation, d'homogénéisation et de nomadisme généralisé, le terroir émerge au Sud comme un point de recentrement et de refondation à la fois économique, sociale, environnementale et politique : le lieu d'autres possibles.

Les dangers qui guettent ce « nouveau du terroir » au Sud sont de plusieurs ordres.

Le premier vient du fait que ce regain d'intérêt pour les sociétés rurales et leurs savoir-faire arrive dans une période d'« accélération du développement » qui amène à une standardisation (des goûts, des modes de production et de consommation) et à une uniformisation (biologique et culturelle) qui bouleversent les sociétés du Sud. Il s'inscrit aussi dans un contexte de paupérisation d'un grand nombre de sociétés rurales au Sud. La question fondamentale est celle de la capacité de ces sociétés à entrer, à travers ces nouvelles approches (et à travers les nouvelles interactions avec la puissance publique qu'elles entraînent), dans une « post-modernité » porteuse. C'est-à-dire à réussir un saut qui leur permettra, sans passer par une dégradation plus poussée des ressources ou par un exode rural massif, de valoriser leurs diversités et d'initier une vraie dynamique de nouveau rural (et urbain), à l'image de ce que l'on a pu constater dans nombre de terroirs du Nord.

Le second danger vient de la manipulation politique de l'idéologie véhiculée par le terroir. Entre défense des diversités et repli identitaire, la différence est ténue, et les pays du Sud sont particulièrement sensibles à ces replis identitaires aux conséquences dramatiques. Comment exposer et valoriser ses spécificités sans exclure celles des autres ? La définition des gouvernances pour ces dynamiques de terroir est déterminante. Qui décide, qui sélectionne ? Qui fait ? Qui bénéficie ? Il semblerait, au vu des exemples passés, qu'une action faisant place large aux relations de coopération entre acteurs, au partage des savoirs, à la responsabilisation du collectif, à la production de liens peut éviter les dérapages.

Le troisième danger, qui est aussi porteur de toutes les nouvelles potentialités du terroir, vient de l'interconnexion croissante des espaces au Sud : interconnexion entre rural et urbain, entre Nord et Sud, entre les différents Suds. On ne peut plus aujourd'hui appréhender les évolutions des sociétés et des espaces ruraux, même les plus marginaux, comme des évolutions en vase clos, ni dans une perspective qui les met en creux des grands mouvements des espaces urbains et littoraux, ou des zones de grande agriculture. En effet, les nouvelles



mobilités généralisées des hommes, des marchandises et des idées induisent de nouvelles façons de vivre et de produire, de nouvelles attentes, de nouveaux désirs qui reconfigurent les terroirs et les politiques qui leur sont appliquées. Ces mobilités créent les conditions de nouvelles complémentarités entre terroirs et espaces environnants proches et lointains, complémentarités qui amènent à une reconnexion des espaces et à une reconfiguration de leurs relations. C'est désormais dans cette perspective élargie qui prend en compte les mobilités de tous ordres, ainsi que les tensions ou les harmonies entre terroirs et espaces environnants, entre local, national, régional et international, entre « tradition » et « modernisation », que se joue l'avenir des terroirs.

Au nord de la Méditerranée, le recours au terroir a permis aux populations rurales des zones les plus négativement impactées par les politiques de modernisation agricole de redonner du sens à leur avenir en réfléchissant, à partir d'instruments communs (mise en marché de spécificités locales et protection à travers des IG), sur leur propre choix de développement (DUPRÉ, 2002 ; CHEVALLIER, 2003 ; MICOUD, 2004 b ; MICHON et SORBA, 2008). Au Maroc, comme dans d'autres pays du Sud, le recours au terroir ressemble à l'un des multiples avatars des politiques publiques destinées à améliorer le sort de ses régions les plus défavorisées. Dans un monde rural encore soumis aux logiques des exploitations familiales et des institutions communautaires de gestion des ressources, il apporte de nouvelles logiques, parfois antagonistes : protection des savoirs locaux, de la biodiversité, promotion des actions collectives, mais aussi modernisation des structures de production et des produits, incitation aux investissements privés. Quelle que soit leur expression locale, ces politiques invitent les sociétés rurales non pas à inventer leur modèle de développement, mais à passer, grâce au « terroir » (dont la plupart ignorent la signification) et aux IG, d'une stratégie d'économie domestique (qui gère et renouvelle des patrimoines familiaux) à une dynamique qui mêle valorisation d'un patrimoine commun et stratégie entrepreneuriale. Ces politiques ont largement montré leur capacité à créer ou à consolider des filières, à redéfinir des produits locaux de façon à ce qu'ils puissent répondre aux exigences de qualité (gustative, sanitaire, etc.) des consommateurs urbains. Elles peinent encore à prouver qu'elles peuvent générer au niveau local un projet social, environnemental, économique, territorial et culturel intégrateur. L'enjeu principal réside donc actuellement dans la capacité des acteurs locaux à s'approprier les démarches descendantes et à les redéfinir pour éviter qu'elles ne dérivent vers une « mise en conformité » des sociétés, des systèmes de production et des produits qui font toute la richesse et la diversité du monde rural.

Il est important de rappeler que les constructions territoriales et patrimoniales liées au développement des terroirs et de leurs produits se sont faites, en Europe, sur un pas de temps relativement long. La dynamique marocaine peut paraître « ancienne » par rapport à ce qui se passe ailleurs dans les Suds. Elle n'a pourtant pas plus d'une dizaine d'années, ce qui n'est rien comparé à l'Europe où le processus a démarré il y a plus d'un siècle, avec la viticulture, et s'est généralisé à d'autres produits agricoles depuis les années 1990. Cette dynamique a initié une recomposition, encore non aboutie mais bien réelle, non seulement

des systèmes de culture et de valorisation des produits, mais aussi de l'organisation sociale de la production et de la valorisation, ainsi que des systèmes de transmission des savoirs. Comme le montre l'exemple du figuier de barbarie, elle a par ailleurs suscité la construction de liens socioterritoriaux autour de produits d'importance autrefois mineure dans le paysage ou l'économie locale. Le suivi régulier de ces transformations multidimensionnelles est aujourd'hui indispensable. Si, comme le mentionne Laurence Bérard, on se contente souvent en Europe de « conforter et valider l'existant » (BÉRARD, 2011), le Sud peut montrer d'autres voies : comment (re)construire du lien, (re)penser des filières viables qui motivent producteurs et consommateurs, à partir de spécificités mineures ou en déshérence<sup>23</sup> ? Autrement dit, comment (re)penser la construction des territoires ruraux autrement qu'à travers le prisme de l'agriculture intensive, c'est-à-dire non seulement en partant des productions locales existantes, mais aussi en suscitant ou en accompagnant des initiatives innovantes qui inventent de nouveaux territoires ?

En dernière analyse, les transformations qui affectent actuellement les terroirs marocains, et par extension ceux des pays du Sud, en font de véritables territoires « mutants ». Or, ces changements s'accompagnent et s'expliquent en partie par les changements climatiques en cours. Dans le scénario d'une augmentation globale de la température moyenne de 2 °C au cours des prochaines décennies, la région nord-africaine subirait un réchauffement de 1 à 3 °C, ce qui se traduirait entre autres par une forte accentuation de l'aridité, un déclin significatif de la production agricole et une utilisation accrue des ressources en eau. Les réflexions sur la protection de l'environnement, l'adaptation à ces changements globaux et les résiliences devraient aujourd'hui tenir compte du contexte de territoires en transformation.

Reconversion des agricultures, nouvelles pratiques pour une adaptation aux changements climatiques, conservation du patrimoine sol, gestion des espaces pastoraux et des forêts sont les solutions envisagées pour s'adapter aux nouveaux paramètres bioclimatiques. Mais il faudra intégrer également les nouvelles dynamiques qui affectent les régions marginalisées des intérieurs et les politiques de développement territorial local qui s'appuient sur les spécificités locales et longuement décrites dans cet ouvrage. Pour ce faire, il faut accorder une importance particulière à la gouvernance locale de manière que les populations locales s'approprient les solutions qu'on leur propose. Et introduire le concept de terroir dans ces contrées avec toutes les politiques et les actions envisagées ne peut se faire sans une capacité de prévision et de communication de la part des gouvernants, et donc d'une connaissance fine et d'un suivi des processus en cours. L'adaptation des territoires aux changements climatiques doit passer par l'intégration de tous ces paramètres.

23. L'exemple de la valorisation des produits du châtaignier en Corse, conduite sur une production désaffectée aussi bien par les producteurs que par les consommateurs, rappelle ce qui se passe au Sud (MICHON et SORBA, 2010).

# Bibliographie

**ADERGHAL M., SIMENEL R., 2012**

*Les intérieurs du Maroc*. Argumentaire pour le séminaire général du LMI MediTer, 5p.

**AFD (Agence française de développement), 2010**

*Promotion du Développement Durable par les Indications Géographiques*. Paris, Savoirs Communs n°9, 99 p.

**ALLAIRE G., 2009**

« Diversité des Indications Géographiques et positionnement dans le nouveau régime de commerce international ». In Tekelioglu Y., Ilbert H., Tozanli S. (éd.) : *Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens*, Montpellier, CIHEAM, Options Méditerranéennes, Série A. Séminaires Méditerranéens, 89 : 53-65.

**AUCLAIR L., ALIFRIQUI M., 2012**

*Agdal - Patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain*. Marseille, IRD Éditions, 680 p.

**BARJOLLE D., RENARD O.,**

**BERNARDONI P., 2013**

*Étude du potentiel de la commercialisation des produits agricoles des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) utilisant les indications géographiques et les marques avec origine*. Rapport du projet AGRI-2012-EVAL-05, 140 p.

**BÉRARD L., 2011**

« Du terroir au sens des lieux ». In Delfosse C. (dir.) : *La mode du terroir et les produits alimentaires*, Paris, Les Indes savantes : 41-55.

**BERRIANE M., MICHON G., SKOUNTI A., MOIZO B., ROMAGNY B., TEBBAA O., 2015**

Les « patrimoines ruraux » au Maroc : Un nouveau produit des mobilités contemporaines ? *Revue GéoDév.ma*. [http://revues.imist.ma/?journal=GeoDev&page=article&op=view&path\[\]=4086](http://revues.imist.ma/?journal=GeoDev&page=article&op=view&path[]=4086)

**CHEVALLIER D. (dir.), 2000**

*Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet*

*de société*. Autrement, coll. Mutations, n° 194, 223 p.

**CHEVALLIER D., 2003**

Le patrimoine rural, outil politique ou enjeu de société ? *Modern & Contemporary France*, 11 (3) : 279-292.

**CGDA, 2009**

*Pilier II du Plan Maroc Vert, de la stratégie à l'action. Pour un développement solidaire et durable de la petite agriculture prenant en compte les spécificités de la montagne et des oasis*. Rabat, 104 p.

**Conseil général au développement agricole (CGDA) du Maroc et Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) de France, 2010**

*Terroirs et origine : leçons d'une lecture croisée des expériences du Maroc et de la France pour une Méditerranée durable*. Rapport de séminaire, 82 p.

**DAVIS D. K., 2007**

*Resurrecting the granary of Rome: environmental history and French colonial expansion in North Africa*. Athens, Ohio University Press.

**DUPRÉ L., 2002**

*Du marron à la châtaigne. La relance d'un produit régional*. Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 334 p.

**GAUTHIER D., BENJAMINSEN T. A., 2012**

*Environnement, discours et pouvoir: l'approche Political ecology*. Paris, Éditions Quæ.

**GENIN D., SIMENEL R., 2012**

*Terroirs sahariens, proposition de recherche*. Document de travail du LMI MediTer, 5 p.

**GOBLOT H., 1963**

Dans l'ancien Iran, les techniques de l'eau et la grande histoire. *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 18 (3) : 499-520.

**LANDEL P.-A., SENIL N., 2009**

Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement. *Développement durable et territoires* [Online], Dossier 12 <http://developpementdurable.revues.org/7563>

**LINCK T., BOUCHE R., CASABIANCA F., 2009**

« Brocciu : une appellation pour désapprendre ». In Tekelioglu Y., Ilbert H., Tozanli S. (éd.) : *Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens*. Montpellier, CIHEAM, Options Méditerranéennes, Série A, Séminaires Méditerranéens, 89 : 199-212.

**MAPM (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime), 2011 et 2014**

*Produits de terroir du Maroc. Catalogue national*. Rabat, 203 p.

**MEISTERSHEIM A., 1991**

*Territoire et insularité : le cas de la Corse*. Éditions Publisud, 290 p.

**MICHON G., 2015**

*Agriculteurs à l'ombre des forêts du monde. Agroforesteries vernaculaires*. Arles, Actes Sud-IRD Éditions, 250 p.

**MICHON G., SORBA J., 2008**

I Tré Valli. Passer par-dessus les montagnes. *Ethnologie Française*, 2008/3, Vol. 38 : 465-477.

**MICOUD A., 2004 a**

La patrimonialisation de la campagne. *Pour*, 182 : 71-74.

**MICOUD A., 2004 b**

Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises. *Ethnologie française*, 2004/1, Vol. 34 : 13-22.

**MOLLARD M., PECQUEUR B., 2007**

De l'hypothèse au modèle du panier de biens et de services. Histoire succincte

d'une recherche. *Économie rurale*, 300 : 110-114.

**OSTROM E., 2010**

Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems. *American Economic Review*, 100 : 1-33.

**PITTE J.-R., 1986**

*Terres de Castanide : hommes et paysages du châtaignier de l'Antiquité à nos jours*. Paris, Fayard, 480 p.

**RAUTENBERG M., MICOUD A., BÉRARD L., MARCHENAY P. (dir.), 2000**

*Campagnes de tous nos désirs. Patrimoines et nouveaux usages sociaux*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 191 p.

**RUF T., 2000**

« Irrigation gravitaire et patrimoine commun, une approche des règles et usages dans les Pyrénées-Orientales ». In : *Irrigation gravitaire* (Irrigation Gravitaire : Journées Techniques Agriculture Environnement), Aix-en-Provence, Chambres d'agriculture : 185-198.

**SENIL N., MICHON G., ADERGHAL M., BERRIANE M., BOUJROUF S., FURT J.-M., MOIZO B., ROMAGNY B., SORBA J.-M., TAFANI C., 2014**

Le patrimoine au secours des agricultures familiales ? Éclairages méditerranéens. *Revue Tiers Monde*, 220 : 137-158.

**VANDECANDELAERE E., ARFINI F., BELLETTI G., MARESCOTTI A., 2009**

*Territoires, produits et acteurs locaux : des liens de qualité. Guide pour promouvoir la qualité liée à l'origine et des indications géographiques durables*. Rome, FAO-SINER-GI, 195 p.

**ZIMMERER K. S., BASSET T. J., 2003**

*Political ecology: an integrative approach to geography and environment-development studies*. Guilford Press, 310 p.

Michon Geneviève, Berriane M.

Le terroir, une réponse aux changements globaux au Maroc et dans les pays du Sud ? : conclusion.

In : Berriane M. (dir.), Michon Geneviève (dir.). Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ? : une expérience marocaine.

Marseille (FRA), Rabat : IRD, Faculté des Lettres et des Sciences humaines, 2016, p. 329-348. ISBN 978-2-7099-2243-2